

- **Question écrite du 09/06/2020**

- **de FREDERIC André**
- **à BORSUS Willy, Ministre de l'Economie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences**

La Fédération wallonne de l'agriculture est sortie dans la presse en faisant part de son souhait d'entrer en contact avec le cabinet de Monsieur le Ministre, afin de discuter du coût de la collecte des plastiques agricoles.

Ces plastiques qui sont habituellement collectés deux fois par an après usage, sont utilisés par 95 % des agriculteurs wallons pour l'enrubannage du foin et de la paille, l'ensilage des aliments pour animaux ainsi que pour la couverture de cultures, en maraîchage essentiellement.

La FWA propose par ailleurs la création d'un groupe de travail regroupant ces derniers ainsi que les intercommunales chargées de la gestion des déchets. Cependant, ils n'auraient pas eu de retour de la part de Monsieur le Ministre. Il est un fait certain que les agriculteurs ont subi les conséquences de la crise de plein fouet et demandent des solutions qui permettraient de soulager leurs situations financières. Ils demandent ainsi à ce que certaines choses soient revues, notamment, le coût de la récolte des plastiques agricoles. Ceux-ci étaient gratuits auparavant et coûtent maintenant 130 euros/tonne. Ils indiquent qu'ils pourraient utiliser d'autres méthodes plus polluantes si rien n'était fait.

Des contacts ont-ils déjà été pris avec la FWA ?

Un groupe de travail a-t-il pu être créé ?
Le cas échéant, qui le compose ?

Par ailleurs, Monsieur le Ministre a-t-il des pistes de solutions en collaboration avec les intercommunales pour faire diminuer le coût pour les agriculteurs ?

Des alternatives aux plastiques agricoles sont-elles à l'étude ?

Que pense-t-il de celles-ci ?

- **Réponse du 01/07/2020**

- **de BORSUS Willy**

Les intercommunales facturent le surcoût de la collecte et du traitement des plastiques agricoles en euros par tonne collectée. Ce surcoût reprend tous les frais liés à ce service (collecte, transfert, tri, traitement), déduction faite du subside de la Région wallonne et du produit de la vente des matières (s'il est positif).

Il peut exister des différences entre les coûts répercutés par les intercommunales. Cela s'explique par le fait que le subside attribué conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2008 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets n'est pas lié au nombre d'agriculteurs actifs dans une zone intercommunale. Cet arrêté prévoit une subvention équivalente au coût réel de la collecte, du recyclage et de la valorisation avec

un maximum de 1 275 euros par an et par commune en moyenne au sein de chaque association de communes.

La complexification du gisement à collecter est également problématique. Les agriculteurs présentent parfois à la collecte des plastiques agricoles mélangés, des cordages en plastique et des filets d'enrubannage. Les prix de reprise de ces différentes fractions sont plus favorables si elles sont triées, que si elles sont en mélange. Or, le tri effectué par les agriculteurs est améliorable.

Un autre argument est la mauvaise qualité des plastiques collectés. Des plastiques livrés ne sont pas toujours propres, on retrouve régulièrement des matières indésirables camouflées au milieu des apports, ce qui est de plus en plus problématique eu égard aux exigences croissantes des recycleurs en matière de qualité des plastiques du fait du contexte économique exposé ci-dessous. La qualité des bâches influence directement le coût de traitement.

On peut également mettre en avant l'effondrement du prix de reprise des plastiques agricoles. Le coût de recyclage a augmenté fortement au cours de ces deux dernières années. Jusqu'en 2017, les acquéreurs des plastiques agricoles faisaient recycler ceux-ci par la société Soreplastic à Tenneville, or celle-ci a fait faillite cette année-là. Parallèlement, les capacités de recyclage de l'industrie européenne pour les plastiques ont été rapidement sursaturées suite à la fermeture par la Chine de ses frontières aux importations de déchets à recycler ; ce qui a eu pour conséquence de provoquer une hausse considérable des prix de traitement.

L'absence actuelle d'un centre de recyclage de ces plastiques en Wallonie est liée à l'échec rencontré par la société Soreplastic, ceci malgré l'intervention des outils de financement publics wallons.

Aujourd'hui, comme la presse le relaie, certains se lancent dans l'élaboration d'alternatives écologiques qu'il apparaît intéressant de promouvoir. C'est notamment le cas d'un projet développé par quatre étudiants de première année de master en agronomie à Condorcet à Ath. Ce projet vise à développer une couverture comestible pour les animaux à base d'éléments non valorisés en agriculture. À cette fin, les étudiants misent sur un partenariat avec des entreprises et sur la création de couvertures comestibles élaborées par des professionnels et par des procédés faisant appel à des machines, dans le but de les rendre plus solides et éviter ainsi les risques de pourriture des aliments. D'autres semblent miser sur un semis d'une couverture végétale sur l'ensilage, notamment à base d'escourgeon. Il semble donc se développer des alternatives écologiques qui méritent notre attention.